

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 janvier 2026

Convocation du 13/01/2026

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Excusée : Mme LEVEQUE Béatrice,

Secrétaire de séance : Mme DUDÉ Maïté

DCM2026-01-002 Attribution subvention association Espace de Vie Sociale Nord Saumurois – actions enfance jeunesse 2026 :

Acte 7.5.3 : Finances locales – subventions

Madame l'adjointe en charge de l'enfance - jeunesse informe le conseil municipal de la demande de l'Espace de Vie Sociale du Nord Saumurois concernant le versement d'une avance de subvention dans le cadre des actions enfance jeunesse sur la base des montants alloués en 2025 dans l'attente du budget prévisionnel équilibré qui interviendra à l'issue du dialogue de gestion prévu le lundi 26 janvier prochain avec l'ensemble des financeurs.

Pour mémoire, la commune de BRAIN SUR ALLONNES a versé 50 742€ sur l'année 2025.

L'EVS sollicite un versement échelonné en 3 temps :

50% au 01/02/2026	25 371,00€
25% au 01/06/2026	12 685,50€
25% au 01/10/2026	12 685,50€

Le conseil municipal,

Considérant que les actions gérées par l'EVS entrant dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (Relais jeunes, mercredis loisir, petites vacances « île aux enfants – relais juniors 8-12 ans », coordination) et hors CTG pour le CLAS présentent un intérêt pour la commune,

Dans l'attente de la présentation du budget prévisionnel 2026 et des comptes de résultats 2025,

Dans l'attente du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et au décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

Après analyse et en avoir délibéré :

- Décide, d'accorder une subvention de 22 000€ à l'association EVS Nord Saumurois dans le cadre de ses actions enfance et jeunesse.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Donne tous pouvoirs au Maire pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Maïté DUDE



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

